



2016/2271(INI)

11.4.2017

AVIS

de la commission des transports et du tourisme

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur le passage au numérique des entreprises européennes
(2016/2271(INI))

Rapporteur pour avis: Pavel Telička

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des transports et du tourisme invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que le passage au numérique crée de nouveaux débouchés dans le secteur des transports pour les constructeurs, les exploitants, les investisseurs et les passagers, et qu'il constitue une condition préalable pour que le secteur des transports reste à la fois compétitif et fonctionnel et augmente son efficacité, et pour que les services de transport deviennent plus durables et plus performants;
 - B. considérant que le passage au numérique crée de nouvelles opportunités pour les PME et les jeunes pousses et qu'il favorise l'émergence de nouveaux modèles d'activités, notamment le développement de l'économie collaborative dans le secteur des transports par exemple sous la forme du covoiturage, du partage de véhicules, des vélos en libre-service et de la mise en commun du fret;
 - C. considérant que le passage au numérique a déjà contribué à la transformation du secteur des transports, en permettant notamment l'automatisation progressive des modes de transport et la simplification des services de transport;
 - D. considérant que le passage au numérique doit rester l'une des principales priorités dans le domaine des transports, afin de renforcer l'attractivité de ce secteur et de lui assurer une position économique forte en Europe et vis-à-vis des pays tiers;
 - E. considérant que le passage au numérique est susceptible de donner une impulsion au secteur du tourisme dans l'intérêt des voyageurs et de leur mobilité, en permettant notamment une facilité d'accès à l'information en temps réel et un large choix de services;
1. se félicite de la communication de la Commission intitulée «Passage au numérique des entreprises européennes – Tirer tous les avantages du marché unique numérique» (COM(2016)0180), mais déplore que cette communication ne porte pas une attention suffisante à l'ensemble des défis actuels étant donné qu'elle se concentre surtout, pour le secteur des transports, sur la conduite connectée et automatisée; rappelle que si les véhicules connectés et automatisés représentent l'une des futures transformations numériques les plus prometteuses dans ce secteur, il existe des possibilités de numérisation dans tous les modes de transport, dans les procédures opérationnelles et administratives, et tout au long de la chaîne de valeur du constructeur aux passagers et aux marchandises, ainsi que des possibilités de coordination avec toutes les nouvelles technologies utilisées dans le secteur, comme les systèmes européens de navigation par satellite EGNOS et GALILEO, dont on peut attendre des résultats à court terme; demande à la Commission de se concentrer sur les transformations numériques dans tous les modes de transport, y compris les services liés au transport et au tourisme;
 2. souligne que le passage au numérique n'a pas bénéficié de manière uniforme à l'ensemble du secteur, ce qui a provoqué une fragmentation délétère au sein du marché unique, tant entre différents modes de transport qu'au sein du même mode; souligne les disparités importantes et croissantes entre les États membres en ce qui concerne la compétitivité et la

numérisation dans le secteur des transports, lesquelles se reflètent également entre les régions, les entreprises et les PME; croit fermement qu'une stratégie coordonnée de l'Union européenne pour le passage au numérique pourrait contribuer à surmonter cette fragmentation et ces disparités et à attirer des investissements au profit de projets numériques; souligne que l'objectif ne devrait pas être simplement l'élaboration d'un nouveau document d'orientation, mais une stratégie réelle qui reflète les tendances de l'innovation et le potentiel du marché, et dont la mise en œuvre serait évaluée de façon régulière;

3. estime qu'une stratégie pour le passage au numérique permettra de relever certains des défis les plus urgents dans les secteurs des transports et du tourisme; invite la Commission, par conséquent, à continuer de soutenir le passage au numérique pour atteindre les objectifs suivants:
 - a) améliorer le niveau global de sécurité, de qualité et de performance environnementale du secteur des transports;
 - b) améliorer l'accessibilité sans obstacle pour tous, notamment les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite ou handicapées, et développer la connaissance des solutions de substitution en matière de mobilité en offrant aux passagers davantage de possibilités, davantage de produits conviviaux et sur mesure ainsi que plus d'informations, dans toute l'Union et dans les zones urbaines aussi bien que dans les régions les moins développées;
 - c) réduire le coût des transports, notamment les coûts de maintenance, et améliorer l'efficacité de l'utilisation de la capacité des infrastructures de transport existantes (par exemple la conduite en convoi, les systèmes de transport intelligents coopératifs (C-ITS), le système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS) ou les services d'information fluviale (SIF));
 - d) augmenter la compétitivité en facilitant l'apparition de nouveaux acteurs, en particulier des PME et des start-ups, afin de remettre en question les monopoles actuels;
 - e) faciliter l'application correcte et harmonisée de la législation de l'Union, par le développement des systèmes de gestion du trafic, des systèmes de transport intelligents, des tachygraphes, des systèmes de télépéage, etc., et créer des cadres réglementaires adaptés aux situations réelles et nouvelles qui peuvent survenir avec l'application des technologies de pointe;
 - f) alléger la charge administrative qui pèse sur les petits et moyens exploitants et les jeunes entreprises du secteur des transports, par exemple dans le domaine des marchandises et de la logistique, en simplifiant les procédures administratives, en fournissant un suivi et une localisation des frets et en optimisant les programmes et les flux de trafic;
 - g) continuer de préserver les droits des passagers, notamment en matière de protection des données, également dans leurs déplacements multimodaux;
 - h) réduire les problèmes liés à l'asymétrie des informations sur le marché des transports;

- i) renforcer l'attractivité et le développement du secteur du tourisme, lequel contribue à la création d'environ 10 % du PIB de l'Union européenne, et du secteur de la création dans les régions urbaines, rurales et ultrapériphériques, par exemple grâce à une meilleure intégration de la mobilité et des services du tourisme, y compris vers des destinations moins connues;
4. souligne que la connectivité ininterrompue et de haute qualité est une condition préalable pour un passage au numérique rapide, sûr et fiable de tous les modes de transport et pour une numérisation plus poussée du secteur des transports; regrette la fragmentation importante de la couverture numérique au sein de l'Union; estime que les investissements dans le haut débit et l'allocation équitable des plages de fréquence sont indispensables pour le passage au numérique du secteur des transports; souligne, à cet égard, la nécessité d'une vision transsectorielle, par exemple entre les secteurs de l'électronique, des télécommunications, des transports et du tourisme; invite la Commission et les États membres à respecter leurs engagements, à savoir garantir ce type de connectivité pour les principales voies et plateformes de transport d'ici à 2025 et mettre en place une couverture totale de l'ensemble du territoire de l'Union;
5. souligne la nécessité de mobiliser et d'attirer des investissements publics et privés afin de financer correctement le passage au numérique et de soutenir de manière appropriée le développement des infrastructures connexes; invite la Commission à veiller à ce que la coopération et les investissements au niveau européen dans la numérisation des entreprises de transport mènent à une convergence progressive entre les différentes régions, notamment en multipliant les possibilités de passage au numérique des PME au moyen des fonds européens existants; estime qu'il est possible de coordonner et d'utiliser les fonds existants de l'Union de façon plus performante et efficace, notamment le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), qui n'a pas encore donné de résultats suffisants en ce qui concerne les projets véritablement innovants;
6. souligne que les transports autonomes pourraient se développer rapidement dans un avenir proche et demande à la Commission, par conséquent, de clarifier dès que possible les règles sur la sécurité et la responsabilité relatives aux transports totalement autonomes afin de définir les conditions juridiques permettant de garantir leur intégration rapide et effective sur le marché;
7. est fermement convaincu que les données ouvertes, les mégadonnées et l'analyse des données restent des éléments essentiels pour exploiter pleinement le potentiel du marché unique numérique, à plus forte raison dans le secteur des transports, et pour stimuler l'innovation; déplore que les initiatives visant à fluidifier la circulation des données restent fragmentaires; souligne la nécessité d'une meilleure sécurité juridique, notamment en matière de propriété et de responsabilité, dans le respect intégral de la vie privée et de la protection des données;
8. prend acte de la contribution des start-ups et des PME au processus de numérisation, et souligne qu'il est important d'apporter à ces dernières un soutien et des outils adéquats, notamment sous forme financière le cas échéant, afin de garantir l'application de leurs innovations et de favoriser leur intégration sur le marché; se dit favorable, par exemple, à l'idée de développer davantage les pôles d'innovation numérique dans l'ensemble de l'Union, là où de nouveaux centres de compétences et de groupements partenaires

pourraient être créés;

9. constate que la numérisation croissante dans la vente des titres de transport se traduit par une meilleure disponibilité des informations sur internet pour les consommateurs, mais d'une façon qui rend la comparaison des différentes offres de plus en plus difficile; estime qu'il est donc nécessaire de renforcer les garanties de transparence et de neutralité dans la vente, en particulier pour la vente sur internet, pour que les consommateurs puissent effectuer des choix informés basés sur des informations fiables, non seulement eu égard aux prix, mais également à d'autres paramètres, notamment la qualité du service et les offres secondaires; considère que cette transparence favorisera la compétitivité et soutiendra le développement des transports multimodaux;
10. constate que la transformation numérique dans les secteurs des transports et du tourisme, en particulier le développement des économies sur demande et collaboratives, contribue de façon significative à la modification du comportement des passagers et des consommateurs en ce qui concerne la mobilité et le tourisme, ainsi que la nécessité d'adapter les infrastructures; invite la Commission à évaluer les incidences du passage au numérique dans le secteur des transports, de la mobilité et du tourisme, en mettant l'accent en particulier sur les comportements et les choix des utilisateurs de ces services, ainsi qu'à exploiter davantage le potentiel de ce changement sociétal;
11. rappelle que le passage au numérique n'est pas simplement une question technologique, mais qu'il a des conséquences sociales, professionnelles et économiques plus vastes, et invite la Commission, à cet égard, à effectuer dès que possible une analyse approfondie de ces implications; constate que pour exploiter pleinement le potentiel du passage au numérique, notamment en termes de création d'emplois et de requalification des travailleurs, et pour éviter que l'Europe ne se trouve confrontée, dans les années à venir, à une énorme pénurie de travailleurs qualifiés dans les TIC, il est nécessaire de développer massivement les compétences et d'investir dans la formation professionnelle à tous les niveaux afin de se préparer à l'intégration des technologies numériques; invite les États membres à donner la priorité à des mesures qui vont en ce sens et à intégrer le passage au numérique dans leurs stratégies nationales pour le secteur des transports.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	11.4.2017
Résultat du vote final	+: 43 -: 2 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Daniela Aiuto, Lucy Anderson, Inés Ayala Sender, Georges Bach, Izaskun Bilbao Barandica, Deirdre Clune, Michael Cramer, Luis de Grandes Pascual, Andor Deli, Isabella De Monte, Ismail Ertug, Jacqueline Foster, Dieter-Lebrecht Koch, Merja Kyllönen, Miltiadis Kyrkos, Bogusław Liberadzki, Peter Lundgren, Marian-Jean Marinescu, Cláudia Monteiro de Aguiar, Jens Nilsson, Salvatore Domenico Pogliese, Tomasz Piotr Poręba, Gabriele Preuß, Dominique Riquet, Massimiliano Salini, David-Maria Sassoli, Claudia Schmidt, Claudia Țapardel, Keith Taylor, Pavel Telička, István Ujhelyi, Peter van Dalen, Wim van de Camp, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Janusz Zemke, Roberts Zīle, Kosma Złotowski, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska
Suppléants présents au moment du vote final	Jakop Dalunde, Maria Grapini, Franck Proust, Matthijs van Miltenburg, Henna Virkkunen
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	John Stuart Agnew, Jiří Maštálka

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

43	+
ALDE	Izaskun Bilbao Barandica, Dominique Riquet, Pavel Telička, Matthijs van Miltenburg
ECR	Jacqueline Foster, Tomasz Piotr Poręba, Roberts Zīle, Kosma Złotowski, Peter van Dalen
EFDD	Daniela Aiuto
GUE/NGL	Merja Kyllönen, Jiří Maštálka
PPE	Georges Bach, Deirdre Clune, Andor Deli, Dieter-Lebrecht Koch, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Marian-Jean Marinescu, Cláudia Monteiro de Aguiar, Salvatore Domenico Pogliese, Franck Proust, Massimiliano Salini, Claudia Schmidt, Henna Virkkunen, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Luis de Grandes Pascual, Wim van de Camp
S&D	Lucy Anderson, Inés Ayala Sender, Isabella De Monte, Ismail Ertug, Maria Grapini, Miltiadis Kyrkos, Bogusław Liberadzki, Jens Nilsson, Gabriele Preuß, David-Maria Sassoli, Claudia Țapardel, István Ujhelyi, Janusz Zemke
Verts/ALE	Michael Cramer, Jakob Dalunde, Keith Taylor

2	-
EFDD	Peter Lundgren, John Stuart Agnew

0	0

Légende des signes utilisés:

- + : pour
- : contre
- 0 : abstention